

**Du mardi 2 février au mardi 8 sur la station de Beauvais, nous sommes passé de 13,8°C l'après-midi et 5,2°C le matin, à -2,6°C l'après-midi et - 5,5°C le matin avec des prévisions à -7° pour le mercredi 10. Avec 1,7°C de moyenne journalière perdus par jour, l'hiver s'est donc installé mais peut-être pas assez longtemps pour inverser la tendance en terme d'avance de végétation ; à suivre.**

Par contre ce temps froid et sec devrait assainir un peu la situation vis-à-vis des pucerons et notamment du puceron vert du pêcher vecteur de la jaunisse de la betterave notamment. Il était encore très présent dans les plantes hôtes restées bien vertes, voire poussantes jusqu'à maintenant. La reprise prochaine du BSV permettra de faire le point. Coté céréales pas d'inquiétude pour tous les blés qui avaient atteint le stade 3-4 feuilles. En sols calcaires, il peut y avoir un risque de déchaussement, et on surveillera les conditions de dégel qui s'annoncent à priori sèches et pourraient générer quelques soucis dans les parcelles soufflées.

## **COLZA**

Avec ces températures, on peut s'attendre à des défoliations plus importantes. C'est un phénomène normal, par contre sur les colzas très développés entrée hiver il y a un risque important de sous-évaluation des quantités d'azote absorbées. Nous rappelons donc que par chance vous pouvez encore revenir en arrière en commandant une carte de matière verte entrée hiver avec Mes Sat'Im@ges. En effet les photos du réseau de satellites Sentinel2 sont acquises et stockées en routine. Ce que vous achetez c'est une interprétation de ces photos, il est donc toujours possible de remonter le temps et d'avoir un conseil azote en conséquence, qui prend en compte l'azote absorbé entrée hiver et sortie hiver. La seule limite concerne les colzas associés ou avec de forts salissements qui perturbent évidemment l'interprétation.

Par ailleurs sur des colzas normalement développés, la mesure du reliquat azoté est peu utile. S'il y a de l'azote, la culture l'absorbe, et les reliquats sont donc quasiment systématiquement faibles dans ces situations. Mieux vaut investir sur l'évaluation de l'azote absorbé.

## **BLE**

### **Conditions idéales pour prélever les reliquats d'azote**

Pas idéales pour le préleveur !! mais idéales pour entrer dans les parcelles avec ou sans quad et pour réaliser des prélèvements propres et de qualité, gage de fiabilité. On peut s'attendre à des résultats très hétérogènes au vu des conditions de cultures de 2020 et de la météo d'automne / début d'hiver.

Si vous n'envisagez pas d'impasse au premier apport, l'idéal serait de prélever juste avant ce premier apport et d'avoir le résultat pour moduler le deuxième. Mais tout le monde ne peut pas prélever entre le 20 et le 25 février. De plus, sur les parcelles à reliquat potentiellement très élevé (amendement organique ou rendement betteraves/blé très faible par exemple), avoir le résultat avant le premier apport peut permettre de le moduler, voire parfois de le supprimer pour se reporter sur les suivants et améliorer l'efficacité de la fumure sur le rendement et les teneurs en protéines.

La principale clé de la fiabilité de la mesure, est la qualité de l'échantillon qui nécessite de bien respecter le protocole de prélèvement (voir message précédent). La qualité du conseil quant à elle, repose sur la qualité du remplissage du questionnaire.

### **Trop tôt pour commencer les apports d'azote**

Les épandages d'engrais minéraux et organiques avec un C/N inférieur à 8 sont interdits sur sol gelés. Ensuite le dégel est à ce jour annoncé plutôt sec. Il sera donc souvent plus intéressant dans les sols soufflés de rappuyer plutôt que d'apporter de l'azote. « Attendons le dégel » ! et idéalement l'annonce d'une pluie en dernière décade de février, pour déclencher les premiers apports juste avant.

## COUVERTS

Les conditions sont idéales pour laisser geler ou détruire la plupart des couverts, notamment de nombreuses légumineuses et crucifères (brassicacées), graminées tropicales, phacélie ... Soit les espèces et variétés choisies sont sensibles aux intensités de gel actuel, soit il faut les y aider. En système classique avec destruction tardive des couverts, on pourra alors envisager un broyage qui ne sera pas trop tirant et qui aidera le froid à pénétrer l'intérieur des plantes pour finir le travail. Dans les systèmes plus agronomiques qui reposent entre autre sur l'intensification de la qualité biologique des sols, un rouleau type « Faca » en conditions gélives est souvent suffisant, et très économique avec des débits de chantier élevés.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 9 février 2021 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**